

Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil seize, le 2 avril, à 8 heures 30, Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 mars s'est réuni à la Maison du Canton siège de la Communauté de Communes sous la Présidence de Florence DURANDE, Présidente en exercice

Etaient présents : Florence DURANDE, , Daniel LEBRUN, Sylvie BOULEN conseillers communautaires d'Angerville l'Orcher, Patrick LEFEBVRE, conseiller communautaire d'Anglesqueville l'Esneval, Grégoire MICAUX, conseiller communautaire de Beurepaire, Jean Pierre LEDUC, conseiller communautaire de Bénouville, Jean-Pierre BONNEVILLE , Jean-Pierre LEMOINE, conseillers communautaires de Bordeaux Saint Clair, Alain FLEURET, Béatrice LEMAITRE, Dominique FOUBERT, Hélène AUBOURG, conseillers communautaires de Criquetot l'Esneval, Pierre LEMETAIS, conseiller communautaire de Cuverville en Caux, Franck Cottard, Catherine MILLET, Bertrand LEFRANCOIS conseillers communautaires d'Etretat, Georges CHEDRU, conseiller communautaire de Fongueusemare, Hervé LEPILEUR,, conseiller communautaire de Gonnevillle la Mallet, Daniel LEMESLE, conseiller communautaire d'Hermeville, Patrick BUCOURT, conseiller communautaire de Heuqueville, Cyriaque LETHUILLIER conseiller communautaire de la Poterie Cap d'Antifer, François AUBER, Noëlle LEVEAU, Patrice DELAMARE, conseillers communautaires de Saint Jouin Bruneval, Philippe JOUENNE, Conseiller communautaire de St Martin du Bec, Etienne Planchon, conseiller communautaire suppléant de Ste Marie au Bosc, Raphaël LESUEUR,, Laurent LANGE, conseiller s communautaires du Tilleul, Bernard HOUSSAYE, Thérèse BARIL, Jean-François GARGUELLE, conseillers communautaires de Turretot, Jean-Luc HODIERNE conseiller communautaire suppléant de Vergetot, Martine VIALA conseillère communautaire de Villainville

Etaient représentés : Eric MABIRE conseiller communautaire d'Anglesqueville l'Esneval par Patrick LEFEBVRE conseiller communautaire d'Anglesqueville l'Esneval, Jean-Claude DESCHAMPS représenté par Patrick BUCOURT, Alain FLEURET, par Hélène AUBOURG (à compter de 11h15)

Etaient excusés : Alain RENAUT conseiller communautaire de Pierrefiques, Gérard GARREAU conseiller Communautaire de St Martin du Bec, Philippe AUGER, Emilie DURECU, conseillers communautaires de Gonnevillle la Mallet.

Madame Catherine MILLET est élue à l'unanimité Secrétaire de séance.

Madame la Présidente ouvre la séance, fait procéder à l'appel nominal qui laisse apparaître un large quorum. Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Rapport de Madame la Présidente

Objet : Point sur la loi NOTRe

Délibération RP2016020401 :

- Exposé des motifs

Madame la Présidente commente le document de synthèse préfectoral relatif à la dernière séance de la CDCI en indiquant qu'il appartient à Madame La Préfète de prendre un arrêté de périmètre en principe pour la fin Mars. Au jour de la délibération aucun arrêté n'a été reçu. La proposition préfectorale, compte tenu de la non acceptation des deux amendements présentés par le Président de l'Agglomération havraise est de fusionner la Codah avec la Comcom de Criquetot l'Esneval mais cette solution n'a pas l'aval des élus communautaires havrais. Un contact téléphonique a été noué avec Monsieur le Président de la Codah, qui, sans volonté d'ostracisme à l'égard de la Comcom de Criquetot l'Esneval réaffirme la

pertinence du territoire (Comcom de Criquetot et de St Romain de Colbosc plus Codah), se propose de venir exposer la position devant les élus communautaires.

Au cours du débat, François AUBER demande à Madame la Présidente qu'elle précise sa position au niveau du vote de la CDCI. Madame la Présidente indique qu'elle a voté le premier amendement proposé par Edouard PHILIPPE sollicitant un territoire plus vaste que Codah et Comcom de Criquetot l'Esneval et élargi à la Comcom du canton de St Romain de Colbosc, elle n'a en revanche pas voté le second amendement isolant la Comcom de Criquetot l'Esneval.

Patrick BUCOURT estime qu'il ne faut pas rater la porte d'entrée de la Codah, qu'il s'agit d'une chance historique. Hervé LEPILEUR, François AUBER, Grégoire Micaux, Franck COTTARD estiment qu'il faut mettre la pression sur la Codah en intensifiant les contacts avec Fécamp Caux Littoral AGGLO. Il appartient à la Préfète de prendre sa décision. Thérèse BARIL indique qu'il faut valoriser notre territoire, le présenter favorablement. Madame la Présidente concernant l'opportunité historique rappelle que précédemment les trois territoires (Codah Comcom de Criquetot et de St Romain) étaient prêts à franchir le pas de l'Union dans des conditions étudiées en profondeur par Services et Elus et que le Préfet d'alors n'a pas pris l'arrêté de fusion...

Madame la Présidente propose que, dans l'hypothèse d'une fusion, l'on actualise les études et simulations dressées par le Cabinet Gérer la Cité, sur la base d'un schéma Codah + Comcom de Criquetot l'Esneval. Il est également demandé que les simulations intègrent une étude de fusion avec la Communauté d'Agglomération de Fécamp.

Il est décidé à l'unanimité de s'attacher le concours d'un bureau d'étude dans le prolongement de ce qui avait été fait précédemment (Gérer la cité) avec pour cahier des charges d'actualiser les incidences financières, budgétaires et avec quel objectif, et de recevoir Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Havre.

Ainsi délibéré à l'unanimité

Objet : Délégués de la commune d'Anglesqueville au SMBV Pointe de Caux/Etretat et précision pour la commune de Beurepaire

Projet Délibération RP2016020402 :

- Exposé des motifs

Suite à une erreur de transmission au niveau de la Mairie d'Anglesqueville l'Esneval, et conformément au souhait de Monsieur le maire, sont pressentis comme délégués titulaire et suppléant au SMBV Pointe de Caux/Etretat :

- Délégué titulaire : Michel SOUIN
- Délégué Suppléant : Patrick LEFEBVRE

Par ailleurs, le prénom du délégué suppléant de la commune de Beurepaire est Monsieur Thierry TROCQUET et non pas Philippe.

Ainsi délibéré à l'unanimité, les jour, mois et an ci-dessus

Commission Ordures ménagères, déchetterie et développement durable

Objet : Bilan OM 2015 et perspectives 2016

Délibération n° COM2016020401

La baisse des tonnages d'ordures ménagères continue de se vérifier. Il y a eu une baisse de tonnage de 125 tonnes sur 2015

Ci-après le bilan des tonnages collectés et sélectifs. Le rapport est présenté et commenté produit par produit. Le document est approuvé à l'unanimité.

Ainsi délibéré et approuvé à l'unanimité,

Objet : TOM 2016 taux 15 %

Délibération n° COM2016020402

Vu les avis conformes des commissions Ordures ménagères et réforme du mode de perception

Vu l'avis du Bureau

Il est proposé de maintenir le taux de 15% pour le service de base, + 2% pour les déchets verts et + 1% pour tout service OM complet supplémentaire.

A l'occasion de cette délibération plusieurs sujets sont abordés. Hervé LEPILEUR a constaté que la déchetterie était parfois fermée ou avec accueil filtrant à 17h45. Alain FLEURET propose de confirmer l'horaire de 18h15 pour une fermeture à 18 heures et 12h15 le midi.

François AUBER réaffirme qu'Etretat doit faire l'objet d'un traitement plus solidaire compte tenu des enjeux touristiques. Alain FLEURET lui indique qu'Etretat ne paie pas de redevance à l'emplacement pour son camping, ni son aire de camping car.

Bernard HOUSSAYE rebondit sur le débat relatif aux cabanes à cartons en estimant que c'est du ressort des communes d'offrir à l'instar de Cuverville, Bordeaux St Clair, Heuqueville, des endroits pour stocker les cartons.

Concernant l'étiquetage des points d'apport volontaire, une consultation a été lancée et il y aura une remise à niveau de l'information et ce en tenant compte de l'extension des consignes de tri.

La répartition de charge se décline comme suit :

Répartition de charges 2016

Communes	Base d'imposition 2016	Taux 2016	Produits 2016	Produits 2015
Angerville l'Orcher	796 965	15.00%	119 544.75	115 893.30
Anglesqueville l'Esneval	241 032	15.00%	36 154.80	34 079.40
Beaurepaire	228 139	15.00%	34 220.85	33 892.20
Bénouville	110 690	15.00%	16 603.50	16 359.90
Bordeaux Saint Clair	344 967	15.00%	51 745.05	50 292.00
Criquetot l'Esneval (+ centre bourg)	1 709 717	15.50%	265 006.14	222 890.00
Cuverville en Caux	151 414	15.00%	22 712.10	22 368.90
Etretat (+2,5 tournées supplémentaires + 2 DV + 0.25 , (dimanche en été)	2 300 424	19.75%	454 333.74	448 610.39
Fongueusemare	67 530	15.00%	10 129.50	10 030.65

Gonneville la Mallet	876 136	17.00%	148.943,12	145 802.71
Hermeville	176 271	15.00%	26 440.65	25 887.45
Heuqueville	280 489	15.00%	42 073.35	41 041.05
Pierrefiques	83 428	15.00%	12 514.20	12 391.80
Poterie Cap d'Antifer	253 533	15.00%	38 029.95	37 346.10
Saint Jouin Bruneval	1 246 873	15.00%	187 030.95	180 878.85
Sainte Marie au Bosc	170 938	15.00%	25 640.70	25 242.45
Saint Martin du Bec	278 355	15.00%	41 753.25	40 544.40
Tilleul	510 012	15.00%	76 501.80	74 364.00
Turretot	565 805	15.00%	84 870.75	83 061.75
Vergetot	202 681	15.00%	30 402.15	29 719.65
Villainville	181 377	15.00%	27 206.55	26 835.90
Total	10 776 776		1 751 857.86	1 677 532.86

Ainsi délibéré à la majorité

Contre : François AUBER, Noëlle LEVEAU, Hervé LEPILÉUR, Franck COTTARD Grégoire MICAUX, Patrick BUCOURT, Jean-Claude DESCHAMPS

Abstentions : Catherine MILLET, Laurent LANGE, Raphaël LESUEUR, Philippe JOUENNE

Objet : Maintien montant de la redevance spéciale et de la participation des communes

Délibération n° COM2016020403

- **Exposé des motifs**

Il est proposé de reconduire la redevance spéciale et la participation des communes au titre de la solidarité.

Participation des communes 2016 au titre de la solidarité

Communes	Produits 2016
Angerville l'Orcher	3 984.83
Anglesqueville l'Esneval	1 205.16
Beaurepaire	1 140.70
Bénouville	553.45
Bordeaux Saint Clair	1 724.84
Criquetot l'Esneval	8 548.59
Cuerville en Caux	757.07
Etretat	11 502.12
Fongueusemare	337.65

Gonneville la Mallet	4 380.68
Hermeville	881.36
Heuqueville	1 402.45
Pierrefiques	417.14
Poterie Cap d'Antifer	1 267.67
Saint Jouin Bruneval	6 234.37
Sainte Marie au Bosc	854.69
Saint Martin du Bec	1 391.78
Tilleul	2 550.06
Turretot	2 829.03
Vergetot	1 013.41
Villainville	906.89
Total	53 883.88

Un débat s'instaure sur cette contribution de solidarité. Hervé LEPILEUR estime que les écoles sont exonérées de taxe et donc non redevables de la redevance spéciale. Grégoire MICAUX estime que les deux entreprises de Beaurepaire règlent la redevance spéciale, que la Commune n'a pas d'école, ni de cantine et qu'il n'entend pas régler cette redevance sur la légitimité de laquelle comme Herve LEPILEUR, il s'interroge.

Madame la Présidente précise que cette redevance spéciale concerne également l'accès à la déchetterie pour les communes. Elle indique que la délibération de l'année passée n'a fait l'objet d'aucun recours et que l'Administration fiscale avait validé le principe de la redevance spéciale pour les collectivités se déclinant en nombre de conteneurs.

Une nouvelle question va être posée tant sur le principe de la redevance spéciale pour les administrations que sur les équivalences conteneurs. Il est sursis à statuer sur cette délibération. Dominique FOUBERT s'interroge sur la remise en cause, hors délai d'une délibération adoptée l'année dernière et n'ayant pas été contestée.

Bernard HOUSSAYE estime qu'il s'agit d'une question de solidarité et la question des bases de foncier bâti reflète la politique communale en matière d'habitat, à Turretot il y a plus de 50% de logements sociaux.

Bernard HOUSSAYE soulève par ailleurs la question de la suppression à terme en 2017 de la collecte des déchets verts. Hervé LEPILEUR indique qu'il y est favorable, il l'a proposé à sa commune mais n'a pas été suivi. Les conseillers communautaires apparaissent globalement favorables à cette suppression qui ne concerne que deux communes mais s'interrogent sur des compensations de type dotation de composteurs individuels. Il est demandé que la Comcom réfléchisse à une plate-forme supplémentaire d'accueil des déchets verts, et ce pour désengorger la déchetterie de Criquetot l'Esneval. La Commission ordures ménagères va examiner ces questions lors d'une prochaine réunion.

La Commission ordures ménagères avait souhaité que des jeunes en formation et ou en service civique puissent mener une mission d'ambassadeur de tri. Un contact positif a été noué avec le Lycée Technique Françoise de Grâce et avec la Mission Locale. Patrice DELAMARE souligne que l'éducation de la population est essentielle et que les plaquettes destinées aux habitants devant être ou insérées dans un journal communal ou directement boîtées ne l'ont pas été adressées. Confier à des jeunes une action, un projet est un bon vecteur de communication et la validation aura le label éducation nationale après jury.. Les conseillers communautaires demandent que cette action s'inscrive dans la pérennité.

Commission des Finances, budget, fiscalité, administration générale, actionnariat :

Objet : Compte administratif 2015 et compte de gestion 2015

Délibération n° CF2016020401

Madame la Présidente quitte la salle de délibérations et cède la place à Bernard HOUSSAYE, doyen d'âge de l'assemblée Communautaire. Ce dernier indique que le CA est conforme au compte de gestion de Monsieur le Trésorier et commente ligne par ligne le document financier qui recueille section par section l'assentiment du conseil Communautaire (Une abstention Franck COTTARD)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Désignation	BP 2015	DM 2015	CA 2015
Total chapitre 011 : Charges à caractère général	2 169 404.00	13 910.00	2 183 031.45
Total chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	617 330.00		612 286.45
Total chapitre 014 : Atténuations de produits	188 597.00		187 797.00
Total chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	250 457.00		206 021.41
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	3 225 788.00	13 910.00	3 189 136.31
Total chapitre 66 : Charges financières	253 016.00		159 041.24
Total chapitre 67 : Charges exceptionnelles	189 906.00		6 140.21
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	442 922.00	0.00	165 181.45
Total chapitre 022 : Dépenses imprévues	13 910.00	-13 910.00	0.00
Total chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	407 949.00		0.00
Total chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	278 483.00		280 579.39
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	700 342.00	-13 910.00	280 579.39
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 369 052.00	0.00	3 634 897.15

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Désignation	BP 2015	DM 2015	CA 2015
Total chapitre 002 : Excédents antérieurs reportés	282 893.00		0.00
Total chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	134 510.00		116 986.48
Total chapitre 73 : Impôts et Taxes	3 048 964.00		3 079 347.00
Total chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	410 981.00		426 069.57
Total chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	469 104.00		464 357.55
Total chapitre 76 : Produits financiers	0.00		6.24
Total chapitre 013 : Atténuations de charges	20 000.00		27 529.01
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	4 366 452.00	0.00	4 114 295.85
Total chapitre 77 : Produits exceptionnels	2 600.00	0.00	2 918.23
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 600.00	0.00	2 918.23
Total chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections			
	0.00	0.00	0.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 369 052.00	0.00	4 117 214.08

Pour information :

excédent de fonctionnement reporté de 2014

R002

590 427.43

Virement à la
SI

307 534.85

Résultat de
l'exercice 2015

482 316.93

Résultat de
clôture

765 209.51

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Désignation	Restes à réaliser 2014	BP 2015	DM 2015	CA 2015
204171 : SMITVAD	114 043.00	270 000.00		278 572.50
204173 : Participation parking de Bréauté		9 200.00		
Opération 11 : Aquabowling	659.00	200 000.00		7 586.70
Opération 12 : Déchetterie	196.00	17 000.00		9 670.93
Opération 13 : Curage bassins	20 124.00			
Opération 16 : Logements sociaux		10 000.00		1 756.70
Opération 17 : Halle de Sports	122 645.00	15 114.00		119 318.80
Opération 18 : Conteneurs + bennes		13 000.00		
Opération 24 : Halte Garderie	156.00	4 000.00	8 000.00	
Opération 27 : Gendarmerie Criquetot l'Esneval		3 000.00	7 050.00	6 906.15
Opération 29 : Assainissement pluvial	158 953.00	140 000.00		71 795.14
Opération 33 : Maison du Canton	2 000.00	8 000.00	7 250.00	12 094.30
Opération 37 : Gendarme Etretat	8 500.00	2 000.00		8 136.00
Opération 40 : Conteneurs communes	6 500.00	5 000.00		8 340.60
Opération 44 : Angerville l'Orcher	13 000.00			2 364.00
Opération 50 : RAM	2 160.00			677.40
Opération 52 : Réseaux médicaux	768 328.00			52 470.32
Opération 53 : Saussezemare - Fongueusemare				
Opération 57 : Tranche d'assainissement			7 000.00	4 200.00
Opération 58 : Clôtures bassins prairies inondables	5 000.00	15 000.00		
Opération 59 : Aménagements divers : Phare La Poterie	5 000.00			
Opération 60 : Banque Alimentaire		6 000.00		
Opération 61 : Pylône Haut Débit		50 000.00		
Opération 62 : Balisage chemins de randonnées + mobilier				
Opération 63 : Cales SJB				
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 227 264.00	767 314.00	29 300.00	583 889.54
Total chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés		259 085.00	89 588.00	318 041.56
Total chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	0.00	259 085.00	89 588.00	318 041.56
Total chapitre 020 : Dépenses imprévues		152 000.00	-118 888.00	
Total chapitre 040 : reprise sur FCTVA				
Total chapitre 041 : reclassement compte 203 et TVA aquabowling		40 368.00		7 500.69

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0.00	192 368.00	-118 888.00	7 500.69
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 227 264.00	1 218 767.00	0.00	909 431.79
	2 446 031.00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Désignation	Restes à réaliser 2014	BP 2015	DM 2015	CA 2015
Total chapitre 13 : Subventions d'investissement	123 656.00	0.00		141 677.23
Total chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées		753 726.00		701 420.00
Total chapitre 20 : Participation SIAEPA		0.00		
Total chapitre 21 : Halle de Sports		0.00		1 728.00
Total chapitre 27 : TVA Aquabowling		33 335.00		468.21
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	123 656.00	787 061.00	0.00	845 293.44
Total chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement		407 949.00		
Total chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations		2 105.00		
Total chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves		307 535.00		390 726.51
Total chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		796 074.00		
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	0.00	1 513 663.00	0.00	390 726.51
Total chapitre 040 : Amortissement + Charges à étaler		278 483.00		280 579.39
Total chapitre 041 : Reclassement compte 2031 + TVA Aquabowling		40 368.00		7 500.69
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0.00	318 851.00	0.00	288 080.08
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	123 656.00	2 619 575.00	0.00	1 524 100.03
	2 743 231.00			

Pour information : R001 excédent d'investissement reporté de 2014	796 073.15
--	-------------------

Résultat de l'exercice 2015	Solde RAR	Affectation de résultat	Résultat de clôture
614 668.24	-1 105 185.00		305 556.39

001 1 410 741.39

Ainsi délibéré à une très large majorité. Une abstention Franck COTTARD

Objet : Vote des subventions et participations 2016

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2016

ARTICLE 6574		subventions 2015 Propositions	subventions 2016 Propositions
ADAJE		110 000.00 €	89 000.00 €
POMPIERS	Criquetot	900.00 €	900.00 €
	Etretat	900.00 €	900.00 €
	Angerville	900.00 €	900.00 €
DEFI-CAUX		800.00 €	800.00 €
COLLEGE L'OISEAU BLANC		10 000.00 €	10 000.00 €
COMITE DE FOIRE GONNEVILLE LA MALLET		457.00 €	457.00 €
COMITE DE JUMELAGE		300.00 €	300.00 €
AMICALE DES MAIRES		500.00 €	500.00 €
STE MUSICALE CRIQUETOT		1 000.00 €	1 000.00 €
STE MUSICALE GONNEVILLE LA MALLET		1 000.00 €	1 000.00 €
ASC		1 000.00 €	1 000.00 €
OFFICE DE TOURISME ETRETAT		15 000.00 €	15 000.00 €
TAMBOUR BATTANT		1 000.00 €	1 000.00 €
OFFENBACH		1 000.00 €	1 000.00 €
COLLEGE L'OISEAU BLANC (FESTIVAL CHORALE)		200.00 €	200.00 €
TOTAUX ARTICLE 6574		144 957.00 €	123 957.00 €
ARTICLE 6554		subventions 2015	subventions 2016
SYND. MIXTE B.V ETRETAT		19 000.00 €	19 000.00 €
PAYS DES HTES FALAISES			
B.V. LA LEZARDE		19 000.00 €	19 000.00 €
PÔLE METROPOLITAIN		13 000.00 €	13 000.00 €
TOTAUX ARTICLE 6554		51 000.00 €	51 000.00 €
ARTICLE 6281		subventions 2015	subventions 2016
ADM 76		1 030.00 €	1 050.00 €
TOTAUX ARTICLE 6281		1 030.00 €	1 050.00 €
ARTICLE 6135		subventions 2015	subventions 2016
POSTE A CHEVAL		6 900.00 €	7 000.00 €
TOTAUX ARTICLE 6135		6 900.00 €	7 000.00 €
TOTAL		196 987.00 €	176 007.00 €

Les délégués du Syndicat Mixte de Bassin versant de la Pointe de Caux indiquent que la participation de la Comcom en raison de l'impossibilité pour le SIAEPA de la région de Criquetot l'Esneval sera de 26.000 €, le conseil en prend acte

Ainsi délibéré à l'unanimité,

Objet : Montant de la fiscalité additionnelle 2016

Délibération n° CF2016020403

- **Exposé des motifs**

Sur proposition de la Commission des Finances, du Bureau,

Il est décidé de maintenir le taux des quatre taxes :

Taxe d'habitation : 3.83%

Taxe foncière (FB) : 3.51%

Taxe foncière (FNB) : 9.30%

Cotisation Foncière des Entreprises : 4.38%

Ainsi délibéré à l'unanimité,

Objet : Proposition de budget primitif 2016

Délibération n° CF2016020404

- **Exposé des motifs**

Vu la séance de la commission des finances du mardi 1^{er} mars 2016

Vu la séance du bureau du mercredi 2 mars 2016 au cours desquelles il a été décidé de ne pas organiser de Débat d'Orientation budgétaire eu égard à la faible marge de manœuvre de l'ordre de 150.000 €), il est procédé à la lecture détaillée du projet de Budget, après que le conseil communautaire ait validé, la liste des subventions, les taux d'imposition et de TOM.

Le budget est adopté par 25 voix, contre 04 (Franck COTTARD, Patrick BUCOURT, Jean Claude DESCHAMPS, Grégoire MICAUX), abstentions 04 (Noëlle LEVEAU, François AUBER, Catherine MILLET, Philippe JOUENNE) Ce dernier déplore comme chaque année que la fiscalité unique ne progresse pas.

Ainsi délibéré à la majorité,

Objet : Confirmation de la participation des communes pour la gestion des autorisations d'urbanisme

Délibération CF2016020405

- **Exposé des motifs**

Vu la délibération du 29 septembre 2015,

Il est décidé de confirmer la participation des communes pour la gestion des autorisations d'urbanisme à 190 € l'acte.

Au 2^{ème} semestre 2015, il a été appelé :

Communes	Nombre d'actes	Montant
Angerville l'Orcher	12	2 280.00 €
Anglesqueville l'Esneval	17	3 230.00 €
Beaurepaire	5	950.00 €
Criquetot l'Esneval	37	7 030.00 €
Fongueusemare	3	570.00 €
Heuqueville	9	1 710.00 €
La Poterie Cap d'Antifer	8	1 520.00 €
Le Tilleul	4	760.00 €
Saint Jouin Bruneval	16	3 040.00 €
Saint Martin du Bec	1	190.00 €
Turretot	4	760.00 €
TOTAUX	116	22 040.00 €

Monsieur BUCOURT rejoint par Patrick LEFEBVRE estime que le tarif devrait être modulé selon le temps passé qui est différent pour une DP et un permis de construire.

Ainsi délibéré à la majorité,

Ne prennent pas part au vote car non concernés les conseillers communautaires d'Etretat et de Gonneville la Mallet

Une abstention : Philippe JOUENNE qui fait remarquer que cette compétence relève de l'Etat qui s'est désengagé.

Objet : Autorisation de signer la cession gratuite de terrain

Projet de délibération n° CF2016020406

- Exposé des motifs

Il est décidé d'autoriser la Présidente de signer la cession gratuite de la parcelle B639, siège de la future Maison Médicale, appartenant à la Commune de Criquetot l'Esneval, les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes.

Ainsi délibéré à l'unanimité,

Objet : Autorisation de signer le marché complémentaire avec le cabinet OCEADE

Projet de délibération n° CF2016020407

- **Exposé des motifs**

La Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval a attribué un marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet OCEADE pour la rénovation des vestiaires de la piscine « Aquabowling des falaises »

Une première enveloppe de travaux d'un montant de 200.000 € a été allouée pour l'opération. Il s'est avéré qu'entre -temps l'ARS a souhaité qu'un pédiluve soit installé pour casser la cohabitation pieds secs/ Pieds humides, qu'un expert a estimé que la priorité était de limiter les apports d'eau dans les sous-sols ce qui avait pour conséquences de ruiner les fondations et qu'il fallait revoir l'ensemble du système de canalisations et évacuations.

Ces travaux supplémentaires entraînent un surcout qui modifie la prestation du maître d'œuvre OCEADE au départ calculée sur le forfait de 200.000 €.

Il apparait que les travaux dans un établissement accueillant du public donc sous l'empire de délais très contraints nécessitent une intervention groupée. Par nature ces travaux connexes sont indissociables du marché principal et de surcroit ils sont nécessaires au parfait achèvement, il y a donc lieu conformément à l'article 35-II (4^{ème} et 5^{ème} alinéa) de souscrire sans publicité un marché complémentaire d'un montant de 6.200 € H.T, portant le marché de 14.800 € H.T à 21.000 € H.T

Ainsi délibéré à l'unanimité,

Objet : Marchés de travaux pour l'aménagement et la rénovation de l'Aquabowling des Falaises

Délibération CF2016020408

- **Exposé des motifs**

Pour faire suite au lancement de l'avis d'appel public à concurrence de l'aménagement et de la rénovation de l'Aquabowling des Falaises, procédure adaptée avec publication au BOAMP, dématérialisation sur le site de l'ADM, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 mars 2016 pour l'analyse des offres qui a été réalisée par le cabinet OCEADE. La Commission Travaux s'est réunie à l'issue de la CAO.

L'estimation des travaux et la proposition du Maître d' Oeuvre sont les suivantes :

Récapitulatif appel d'offres aménagement et rénovation Aquabowling des Falaises

Lot	Désignation	Estimation Base H.T	Proposition Maître d'œuvre marché de base H.T	Proposition Maître d'œuvre Option 2 H.T	Proposition Maître d'œuvre Option 3 H.T	Proposition Maître d'œuvre Option 4 H.T	Proposition Maître d'œuvre Option 1 H.T
1	Gros-œuvre	21 775.00 €	CAHAGNE Constr. 21 449.23 €	CAHAGNE Constr. 2 072.59 €			

2	Carrelage	100 397.00 €	BELLET Père&Fils 86 353.30 €				
3	Menuiseries intérieures, faux- plafonds	89 160.50 €	G.N.C 77 212.27 €	G.N.C 14 450.55 €	G.N.C 2 505.34 €	G.N.C 789.80 €	
4	Casiers	47 900.00 €	NAVIC 38 024.00 €				
5	Plomberie / ventilation	30 700.00 €	RIMBERT 12 948.00 €	RIMBERT 3 415.00 €			
6	Electricité	13 900.00 €	SFEE 13 202.46 €				
	Montant total H.T	303 832.50 €	249 189.26 €	19 938.14 €	2 505.34 €	789.80 €	0.00 €
	Montant total T.T.C	364 599.00 €	299 027.11 €	23 925.77 €	3 006.41 €	947.76 €	0.00 €

Honoraires Maîtrise d'Œuvre OCEADE montant H.T	21 000.00 €
Mission SPS DEKRA montant H.T	760.00 €
Bureau de contrôle QUALICONSULT montant H.T	2 675.00 €
Annonce Journal officiel montant H.T	1 440.00 €
Intervention SEG François	751.11 €
Total H.T	26 626.11 €
Total TTC	31 951.33 €

Total général H.T 299 048.65 €
Total général TTC 358 858.38 €

Option 1 : Travaux extérieurs (isolation des soubassements et création de places de parking)

Option 2 : Création d'un bureau en mezzanine

Option 3 : bandeaux d'habillage des casiers

Option 4 : Protections de porte

Il est proposé d'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés après attribution

Ainsi délibéré à l'unanimité,

Objet : Autorisation de signer les acquisitions foncières ainsi que les servitudes de passage sur la commune d'Angerville l'Orcher

Projet de délibération n° CF2016020409

- Exposé des motifs

Dans le cadre de l'assainissement pluvial sur la commune d'Angerville l'Orcher, il est décidé d'acquérir les parcelles suivantes :

Parcelle	Propriétaire	Superficie	Montant
B1267	Consorts Avenel	775 m ²	930 €
B626			
B95	Piquenot Willian	2 452 m ²	3 678 €
	Servitude canalisation (en cours d'évaluation)		€
B880	Jacob Raymond	1 697 m ²	2 545,50 €
	L'Exploitant EARL Avenel		628,06 €
	Indemnité d'éviction		1 803,14 €
	Inondabilité		

Ainsi délibéré à l'unanimité,

Objet : Autorisation de signer les marchés concernant le remplacement de la pompe à chaleur de la halte garderie ainsi que le relais chauffage de la maison du canton

Vi l'avis favorable de la commission de travaux

Délibération n° CF2016020410

- **Exposé des motifs**

En tranche ferme

Chauffage de la Halte garderie : L'installation actuelle Pompe à chaleur (PAC) d'une puissance de 30Kwh fonctionne en mode dégradé depuis plusieurs années, depuis cet hiver la PAC ne fonctionne plus et le chauffage est assuré par une résistance électrique d'appoint, de sécurité en cas de défaut et gourmande en KW. (puissance 9kwh répartie en trois sous-ensemble de 3kwh) Les frais de réparation, de remise en service et d'entretien semblent aujourd'hui excessifs et non durables dans le temps. La diffusion de la chaleur est assurée par un plancher chauffant opérationnel.

Il s'avère que la solution envisagée un temps de pose d'une chaudière autonome à la halte garderie n'est pas retenue, en raison de l'absence actuelle de desserte en gaz.

Après plusieurs investigations, la proposition est faite de remplacer la PAC de la Halte par une plus petite de l'ordre de 16kwh) avec une relève de chauffage venant de la maison du canton pour les périodes de grand froid et la sécurité en cas de panne d'une possibilité de chauffe

Pour sécuriser totalement l'opération, il pourrait être envisagé en tranche conditionnelle de revoir le chauffage de la Maison du Canton, la chaudière date de 1991 ne compte qu'une boucle de distribution, ce qui rend le chauffage aléatoire de certaines pièces et quasi impossible à réguler dans les différentes zones utilisées.

En Tranche conditionnelle :

Les travaux consistent en la pose de deux chaudières gaz en cascade et une liaison avec la halte en canalisations isolées et enterrées sur une longueur de 80 mètres, la création de quatre départs distincts, remplacement de radiateur dans le bureau secrétariat Com-Com et aménagement d'une sous station de chauffage et ECS à la halte garderie), permettrait des économies de combustible tout en anticipant un remplacement imprévisible du système de chauffage actuel obsolète. Il convient de changer le chauffe-eau solaire par un ballon électrique de 200 litres.

L'entreprise doit répondre à l'actuel cahier des charges de la halte garderie mais peut proposer des variantes si elle estime que les puissances préconisées sont insuffisantes ou excessives.

Les travaux urgents ont trait au changement de l'actuelle pompe à chaleur.

Les propositions de l'entreprise Deschamps et LCD s'élèvent précisément à

Pour le chauffage : Entreprise DESCHAMPS : 36 633,85 € H.T

Pour la pompe à chaleur : Entreprise LCD Nouvelles Energies : 15 419,00 € H.T

La CAO a validé les choix. Autorisation à la Présidente de signer les dits marchés.

Ainsi délibéré à l'unanimité,

Objet : Mission contrôle technique construction maison médicale

Projet de délibération n° CF2016020411

Construction maison médicale : autorisation de signer le marché de contrôle technique : Bureau Véritas pour 4 110,00 € HT en transversalité avec Commission des travaux

La Présidente est autorisée à signer le marché avec le Bureau Véritas

Ainsi délibéré à une très large majorité (Une abstention Franck COTTARD)

Objet : Mission SPS construction maison médicale

Projet de délibération n° CF2016020412

Construction maison médicale : autorisation de signer marché de coordination SPS : SEPAQ pour un montant de 2.108 € H.T en transversalité avec Commission des travaux

La Présidente est autorisée à signer le marché avec le cabinet SEPAQ

Ainsi délibéré à une très large majorité (Une abstention Franck COTTARD)

Après trois heure trente de réunion, l'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance.